

Franceville/Coopération Gabon-Congo

Réné Fortuné Bathy, le Consul général du Congo au Gabon s'installe

N.O.
Franceville/Gabon

Après un bon moment de vacance, le consulat du Congo à Franceville a à nouveau un chef. René Fortuné Bathy a désormais la charge de conduire ses compatriotes et de représenter son pays dans le Sud-Est du Gabon. Il a été récemment présenté au gouverneur du Haut-Ogooué, Bertrand Moundounga. Et les défis de

l'homme augurent d'une coopération enrichissante.

UN consul général de la République du Congo, en la personne de René Fortuné Bathy, vient de prendre ses fonctions à Franceville, chef-lieu du Haut-Ogooué, où il va désormais oeuvrer à la défense des intérêts de la communauté congolaise résidant dans le sud-Est du Gabon. Après sa prise de fonction le 15 octobre 2015, l'intéressé a été dernièrement présenté au gouverneur de la province du Haut-Ogooué, Bertrand



Photo : Nadège O.

Le gouverneur Bertrand Moundounga, accueillant le consul général du Congo, René Fortuné Bathy (droite).

Moundounga, au cours d'une visite protocolaire. Lors d'un entretien, les deux personnalités ont longuement échangé sur plusieurs questions de portée bilatérale. Le nouveau Consul général aura à coeur de s'atteler au développement des relations économiques entre les deux pays. « C'est important, puisque nous partageons une longue frontière et nous pensons que nous avons beaucoup à faire ensemble », a-t-il indiqué. Cette première rencontre

entre le gouverneur et le diplomate congolais, qui marquait également leur prise de contact, s'est tenue le 11 décembre 2015 à la résidence du gouverneur. Au terme de cette visite, il en résulte que la coopération promet de bonnes perspectives. Les ressortissants congolais vivant dans le Haut-Ogooué, sont plus que satisfaits de la présence du consul général à Franceville. Celui-ci a promis de les rencontrer sous peu.

Commerce

Quatorze agents ont prêté serment devant le tribunal

N.O.
Franceville/Gabon

QUATORZE agents récemment affectés à la direction provinciale du Commerce, des Petites et moyennes entreprises, de l'Artisanat, du Tourisme et du Développement des services de la province du Haut-Ogooué, parmi les lesquels le directeur provincial, Jerry Omer Makanga Binza, ont prêté serment dernièrement devant le tribunal de première instance de Franceville. Une audience présidée par le vice-président de cette juridiction, Alexis Obame Ella, assisté d'une équipe de magistrats parmi lesquels le procureur Euphrasie Ayimigui, et le substitut adjoint du

procureur, Justine Nogha. Cette cérémonie de prestation de serment s'est déroulée devant un parterre d'invités en tête desquels le préfet de la Mpassa, Yvon Gustave Charles Poyo, assurant l'intérim du gouverneur de province, le 4e adjoint au maire de Franceville, David Gaetan Djimikanda, les responsables administratifs, les parents et amis des impétrants, qui ont pris d'assaut la salle d'audience du tribunal de Franceville. Cette prestation de serment a été organisée conformément au décret numéro 0258 du 28 avril 2015, portant réorganisation de la direction générale du Commerce. Les impétrants se sont, tour à tour, présentés devant le pupitre du tribunal, main droite levée, et

ont juré et promis de bien remplir leurs fonctions. Occasion pour le procureur de rappeler la responsabilité qui les engage à travers leur serment, à servir l'Etat, au respect mutuel dans le service. Il a également souhaité un bon rendement au cours de l'exercice de leurs fonctions : « la formule de serment que vous venez de prononcer est un engagement solennel de vous consacrer à ce noble devoir, celui de servir l'Etat. Au moment où vous exercerez vos fonctions, vous devez avoir constamment à l'esprit le respect scrupuleux de la loi en toutes circonstances, car vous serez seul comptable de vos fautes qui, en conséquence, engageront votre responsabilité. Vous aurez aussi à l'esprit le respect de

vos chefs hiérarchiques, car ce sont eux qui ont en charge la gestion de vos carrières. Vous ne manquerez pas non plus d'avoir à l'esprit le respect de vos collaborateurs, avec qui vous serez au quotidien, ainsi que le respect des justiciables », a indiqué Euphrasie Ayimigui. Les agents de la direction générale du Commerce ayant pour mission d'effectuer des opérations de contrôle de toute nature, le procureur a rappelé la nécessité non seulement de leur présence au poste, mais également l'urgence de leur rendement, qui est attendu. Après leur avoir souhaité bon vent dans les fonctions qui sont maintenant les leurs, elle a requis au président du tribunal de bien recevoir ledit serment et de

renvoyer les impétrants à l'exercice de leurs fonctions. Cependant, avant de donner acte des réquisitions du procureur, le président du tribunal a lui aussi tenu à interpeller la responsabilité des impétrants. « Vous venez, à travers votre serment, de vous engager à servir avec loyauté et dévouement les intérêts de l'Etat, par l'entremise de la direction provinciale du Commerce du Haut-Ogooué, qui constitue votre pôle d'attache. Sachez, en toutes circonstances, que le serment que vous venez de prêter ne doit constituer pour vous un acte banal. Il s'agit d'un engagement solennel. Il doit, à ce titre, vous amener à accomplir vos tâches quotidiennes avec une plus grande responsabilité. Surtout dans le respect des usagers que

sont les opérateurs économiques. En effet, vous êtes les interfaces de l'Etat auprès des commerçants, mais aussi ceux des commerçants auprès de l'Etat. Vous avez donc, à ce titre, la lourde charge d'apporter aux opérateurs économiques tous les outils nécessaires à l'accomplissement de leurs actes de commerce. La sensibilisation doit constituer, dans cette démarche, votre première leitmotiv avant toute sanction, celle-ci ne devant intervenir que lorsque toutes les voies ont été épuisées. Face aux difficultés d'alphabétisation qu'éprouvent certains commerçants, vous devez agir avec professionnalisme, avec respect d'autrui », a renchéri Alexis Obame Ella.

Forces de police nationale

Un service des mœurs intégré au Commissariat central

N.O.
Franceville/Gabon

DEPUIS 2002, la police nationale s'est engagée, en partenariat avec le Fonds des nations unies pour l'en-

fance (Unicef), dans la protection des droits de la femme et de l'enfant, à travers la lutte contre toute forme de violences que subissent ces deux catégories de personnes, considérées comme vulnérables. Pour ce faire, un cadre institutionnel a été mis en place, conformément à la loi

39/2010 portant régime judiciaire de protection du mineur et, conformément à la ratification de la Convention relative aux droits de l'enfant par le Gabon. Dès lors, la police nationale a instauré un service de mœurs et de protection des mineurs qui s'étend à l'ensemble des commissariats

de l'intérieur du pays. C'est le cas du commissariat central de Franceville, tenu par le commandant Joseph Okongo, qui a lancé officiellement les activités du service des mœurs, le 27 novembre 2015, à l'Hôtel de ville, en présence des autorités politico-administratives et militaires de la

province. La cérémonie était présidée par le préfet de la Mpassa, Yvon Charles Gustave Poyo, représentant le gouverneur Bertrand Moundounga. Ce service, dont la mission est focalisée sur la protection de la femme et de l'enfant, est dirigé au niveau provincial par le capitaine de po-

lice Ludovic Bambert. Il s'agit d'une unité à la fois de police judiciaire et de sécurité publique. D'autant que, placé sous l'autorité du parquet, il est chargé de constater les infractions à la loi pénale. Mais également de sensibiliser, renseigner et prévenir son auditoire.

Moanda/ Journée mondiale de lutte contre le Sida

Sous le signe de la solidarité !

Claude-Médard MINKO
Moanda/Gabon

La ville minière n'est pas restée en marge de la célébration, le mois dernier, de la journée mondiale de lutte contre le Sida. En plus de la sensibilisation sur le VIH par la distribution des prospectus, la solidarité des populations a été sollicitée à travers des dons divers au profit des veuves et orphelins du Sida de la ville.

tion de la Journée mondiale de lutte contre le Sida, plusieurs tentes ont été érigées à travers la ville par l'association Gamma Sida, afin de permettre aux différentes équipes mobilisées, d'être plus proches des populations. Ces équipes avaient pour mission de sensibiliser les habitants sur la pandémie, mais aussi de recevoir les différents dons de solidarité. Notamment des vêtements, des denrées alimentaires, de l'argent et quelques jouets encore en bon état, qui feront la joie des petits orphelins. En cette circonstance particulière, seul le geste



Photo : CMM

Des tentes, comme celle-ci, ont été érigées dans la ville pour informer et sensibiliser les populations sur la pandémie.

compte. De fait, l'engouement était visible devant chaque tente. C'est dire combien chacun s'est ap-

roprié le message de la solidarité envers des personnes qui ont perdu, qui un conjoint, qui un parent

des suites d'une infection du VIH/Sida. En outre, on n'est pas loin de la symbolique de partage de la fête de Noël dont la célébration était proche. Les dons récoltés devraient être remis au service départemental des Affaires sociales qui se chargera d'en faire le partage aux veuves et orphelins du Sida recensés dans la ville. Cependant, au-delà de l'élan de solidarité, la célébration de la Journée mondiale contre le Sida aura servi d'opportunité pour l'association Gamma Sida de continuer à relayer l'information de la sensibilisation contre le VIH/Sida

auprès des populations, par le truchement des prospectus, des tee-shirts et des préservatifs distribués. A terme, l'objectif est d'amener ces populations à prendre conscience de la réalité du VIH/Sida dans notre pays, afin d'éviter d'autres contaminations et, partant d'autres cas de décès pouvant affecter d'autres familles. Car la solidarité c'est bien, mais la prévention est encore mieux. La célébration de cette journée mondiale s'est achevée dans la soirée par la projection d'un film éducatif sur la pandémie.

A l'occasion de la célébra-